

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté Égalité Fraternité

Loi EGAlim et loi Climat et Résilience

Dispositions concernant la Restauration collective

Outils d'accompagnement

DGAL

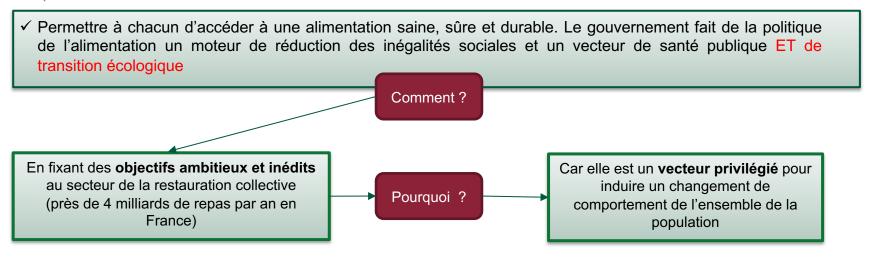


La loi EGAlim et la Restauration collective



Les objectifs de la loi EGAlim :

- ✓ Améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (juste rémunération des agriculteurs ...);
- ✓ Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable ;





Les mesures de la loi EGAlim concernant la restauration collective

Les acteurs concernés

- > Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de droit public
- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de **droit privé** en charge d'une mission de service public : (périmètre de l'article L. 230-5 du CRPM)
 - > services de restauration scolaire et universitaire.
 - > services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans,
 - > services de restauration des établissements de santé.
 - > services de restauration des établissements sociaux et médico-sociaux.
 - Services de restauration des établissements pénitentiaires.
- > Toute la restauration collective privée sera concernée en 2024

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

3



5 mesures phares pour la restauration collective

- > Des produits durables et de qualité dans les assiettes
- > Information des convives
- > Diversification des sources de protéines et menu végétarien
- ➤ Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires
- > Substitution des plastiques

Enjeux
Santé publique
Environnement
Justice sociale
Résilience

> Avec une application **progressive** (en fonction des mesures : dates d'entrée en vigueur différentes) et **différenciée** (mesures applicables ou non en fonction des secteurs : scolaire, médico-social...)

DGAL 4 207



Des produits durables et de qualité dans les assiettes :

envionnement

50 % de produits durables et de qualité, dont 20% de produits biologiques depuis le 1^{er} janvier 2022

et

60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons au 1er janvier 2024

(taux porté à 100% pour la restauration d'Etat)

Comptabilisation des % en valeur d'achats HT par année civile

Ces seuils sont adaptés pour les territoires d'outre-mer, conformément au décret du Conseil d'Etat décret n° 2021-1235 du 25 septembre 2021 codifié aux articles R. 271-7-1, R. 273-9 et R. 274-25-1 du CRPM

A partir de 2023 : déclaration annuelle pour chaque restaurant collectif et bilan statistique national



Des produits durables et de qualité dans les assiettes :

Les produits durables et de qualité ciblés :

- Agriculture biologique et autres signes officiels de la qualité et de l'origine (Label rouge, AOP/AOC, IGP, spécialité traditionnelle garantie)
- Produits bénéficiant des mentions valorisantes : issus d'une exploitation bénéficiant de la haute valeur environnementale « HVE », fermiers (sous conditions)
- Jusqu'au 31/12/2026, produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2
- Produits bénéficiant de l'écolabel pêche durable
- Produits bénéficiant du logo RUP
- · Produits issus du commerce équitable

Critère Sélection Achat

Produits sélectionnés sur les coûts imputés aux externalités environnementales

Critère sélection Achat* Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs *

Les produits locaux ou « de proximité » ne répondent pas à la définition d'un produit durable et de qualité

+ Incitation à développer l'acquisition de produits issus des projets alimentaires territoriaux (PAT)





















Information des convives :



- ✓ Affichage en permanence dans le restaurant de la part de produits durables et de qualité et de produits issus des PAT □ En vigueur □

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience



Diversification des sources de protéines et menu végétarien



- ➤ Plan pluriannuel de diversification des protéines pour les restaurants qui servent plus de 200 couverts par jour en moyenne (extension au privé à partir du 1er janvier 2024)
- Obligation de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine dans la restauration scolaire. Pérennisé par la loi Climat et Résilience
- ➤ Obligation de proposer une option végétarienne quotidienne dans la restauration collective d'Etat les établissements publics et entreprises publiques nationales* au 1er janvier 2023
- Expérimentation pour les collectivités territoriales volontaires de proposer une option végétarienne quotidienne obligatoire (expérimentation pour 2 ans)

 Très prochainement :
 Informations, inscription des collectivités volontaires, évaluation sur

Ce qu'est un menu végétarien:

Le menu végétarien ne doit pas comprendre de viande, ni de poisson ou mollusques et crustacés, ni en entrée, ni en plat, ni en ingrédient dans la sauce et la garniture. Il peut cependant comporter des œufs ou des produits laitiers

ma cantine

8

2022



Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires



- Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réaliser un diagnostic
 préalable
 En vigueur
- ➤ Interdiction de détruire des denrées alimentaires encore consommables En vigueur
- > Pour opérateurs qui préparent plus de 3 000 repas par jour,
 - ➤ Obligation d'établir une convention de don avec association caritative habilitée En vigueur
 - ➢ Obligation de mettre en place un plan de gestion de la qualité du don En vigueur
- Expérimentation du recours à une solution de réservation de repas

Très prochainement :
Informations, inscription des restaurations volontaires, évaluation sur

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience



Réduction de l'usage du plastique (1/2)



> Bouteilles en plastique :

- > Interdiction de l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique pour la restauration scolaire En vigueur
- Les établissements recevant du public (ERP) sont tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible librement (sans frais)

 En vigueur

 En vigueur
- Les restaurants doivent indiquer de manière visible la possibilité pour le consommateur de demander de l'eau potable gratuite
- Interdiction de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique contenant des boissons dans les ERP et dans les locaux à usage professionnel En vigueur

Assiettes / Gobelets / Couverts :

- Interdiction de la mise à disposition de gobelets, verres, assiettes jetables de cuisine pour la table en plastique à usage unique En vigueur
- Interdiction de la mise à disposition des ustensiles en plastique à usage unique : pailles, couverts, assiettes, couvercles des gobelets à emporter, piques à steak ... En vigueur
- Les gobelets, couverts, assiettes et récipients utilisés dans le cadre des services de portage quotidien de repas à domicile doivent être réemployables (collecte en vue de réemploi = les ustensiles seront utilisés à nouveau pour un usage identique)

 En vigueur
- A partir du 1^{er} janvier 2023, tous les restaurants devront servir les repas et les boissons consommés dans l'enceinte du restaurant dans des gobelets, assiettes, récipients réemployables avec des couverts réemployables.



Réduction de l'usage du plastique (2/2)



> Contenants :

- ➤ Interdiction au plus tard le 1er janvier 2025, des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans la restauration des établissements scolaires, universitaires et d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, les centres périnataux de proximité ainsi que les autres services de santé maternelle et infantile (sauf dérogations) (1er janvier 2028 pour les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants)
- Obligation de proposer un contenant réutilisable ou composé de matières recyclables pour la vente à emporter en restauration collective à compter du 1er janvier 2025

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience



Enquête dite

« T0 »

Chiffres 2019

Etat des lieux et constats actuels

estimation 5 à 10%



≃15%

< 2%



Seulement 1/3 des restaurants ont pu répondre estimation ~ 5 à 6 %

Informations très peu disponibles

Périmètre « Etat »

Restaurants inter-administratifs (1/3 de répondants)

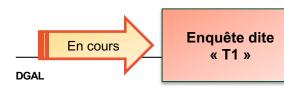
Environ 20% EGAlim dont 8% bio

Des freins...

- Une connaissance de la loi EGAlim imparfaite
- Des contraintes budgétaires parfois fortes (secteur hospitalier, pénitentiaire...) et des surcoûts à compenser
- Une tension sur le marché des produits de qualité et un besoin de structuration des filières

... mais aussi des leviers

- Un dispositif d'accompagnement qui se met en place dans le cadre du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC)
- Accompagnement terrain pour des projets de restauration durable qui mobilisent des leviers de compensation des surcoûts (diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire ...)
- La structuration des filières et la coopération entre l'offre et la demande, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) et le dynamisme des filières de qualité et durables



Synthèse des connaissances et des études depuis la loi EGAlim

Compléments

Rapport au **Parlement** 2022





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté Égalité Fraternité







PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITOIRES ESPACTION 2019-2023

Le CNRC?

- ✓ C'est l'instance de concertation informelle qui regroupe les acteurs de la restauration collective
- ✓ Son rôle : Accompagner et suivre la mise en œuvre opérationnelle de la loi EGAlim

Différents livrables sont proposés par les groupes techniques du CNRC, notamment :

> Une plateforme gouvernementale





> Un bouquet de ressources



- > Des outils accessibles à tous : Plaquette, guides, modèles de conventions, vidéos ...
 - > co-construits avec les acteurs dans le cadre du CNRC.
 - > validés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et autres ministères selon le sujet (exemple : les guides de marchés publics sont validés par la Direction des Affaires Juridiques et la Direction des Achats de l'Etat du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance)





ma cantine, qu'est-ce que c'est?

Un service numérique dédié aux lois EGAlim et Climat et Résilience, construit selon une startup d'Etat répondant aux besoins des utilisateurs. Elle propose de :

- Comprendre les mesures de la loi : Décryptage des mesures de la loi EGAlim complété celles de la loi Climat et Résilience
- Accompagner les utilisateur avec nos outils et des ressources
- Communiquer en générant une affiche, ou en publiant les informations des cantines, la transparence, l'émulation
- Collecter des données en vue de l'élaboration du bilan statistique annuel par

15 DGAL

2022



Mieux manger de la crêche à l'EHPAD

Accompagner la transition alimentaire de la restauration collective Découvrir les initiatives prises par nos cantines Suivre la mise en œuvre de la loi EGAlim





https://ma-cantine.beta.gouv.fr

contact@egalim.beta.gouv.fr

En savoir plus de la loi.EGAlim : https://ma-cantine.beta.gouv.fr/



DGAL 16 2022





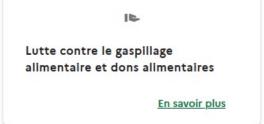


COMPRENDRE

Les mesures phares de la loi EGAlim en restauration collective

Découvrez les mesures, leurs échéances, le public cible ainsi que des ressources pour vous aider à atteindre leurs objectifs.















Les mesures phares expliquées

Approvisionnements:

Un nouveau sous-objectif Extension à tous en 2024



Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes

Entrée en vigueur

À partir du 1er janvier 2022 et 2024 pour la restauration privée

Pour qui ?

Scolaire

Administration

Universitaire

Médical

Social

Crèche

Loisirs

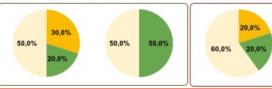
Entreprise

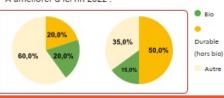
La loi EGAlim et la loi Climat et Résilience encadrent la qualité des produits achetés entrant dans la composition des repas servis en restauration collective du secteur public et des établissements du secteur privé (article L. 230-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Les repas doivent comporter, à partir de l'année 2022, au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion pour les cantines en France continentale (consulter notre blog pour le seuil des autres régions).

Ces taux (en %) sont calculés à partir de la valeur HT en euros de la somme des achats annuels alimentaires sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises. i.e. Pour 100 euros d'achat, au moins 20 euros doivent correspondre à des produits bio ou en conversion et au total au moins 50 euros doivent correspondre à des produits durables et de qualité (bio inclus).

Exemple de ce qui est attendu fin 2022 :







Depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience, l'ensemble de la restauration collective, publique comme privée, a l'obligation de proposer 50 % de produits de qualité dont 20 % de produits bio à compter de 2022 pour le public, et d'ici le 1er janvier 2024 pour la restauration collective du secteur privé. Depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience, à partir du 1er janvier 2024, au moins 60% du total achat de la famille de denrées « viandes et poissons » est composé des produits de qualité et durables, ce taux étant fixé à 100% pour la restauration de l'Etat, ses établissements publics et les entreprises publiques nationales. La viande de synthèse est interdite en restauration collective. Le 1er janvier 2024, ces dispositions s'appliquent à tous les restaurants collectifs, y compris tous les restaurants d'entreprise (RE et RIE).







ACCOMPAGNER

- Des outils pratiques :
- Autodiagnostic et un tableau de bord pour se positionner et planifier sa progression dans la démarche
- un tableur pour le suivi de ses achats pour répondre aux objectifs de 50% en produits durables et de qualité dont 20% en produits bio dans les approvisionnements
- Un **outil de suivi de ses achats** pour alimenter le bilan annuel (en cours de développement)
- Des modèles d'affiche pour l'information aux convives



ACCOMPAGNER

Autodiagnostic

Simulez un diagnostic avec les données de votre établissement

Rentrer mes données



Télécharger notre tableur





le m'évalue !



Vous voulez éviter le gaspillage ? Télécharger ce modèle type de convention aux associations auxquelles faire des dons.

Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires

Je m'évalue!



Télécharger le cadre général du plan pluriannuel de diversification des sources de protéines.

Diversification des sources de protéines et menus végétariens

Je m'évalue!

Je m'évalue !



L'information convives, par mail et par affichage, de la part de bio, durable et commerce équitable est d'ores et déjà en vigueur. Pour générer votre affiche, tester notre formulaire.

Information des usagers et convives

Substitution des plastiques

Je m'évalue !

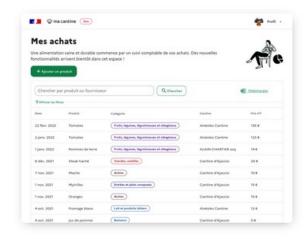
DGAL 20 2022

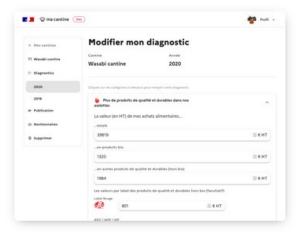


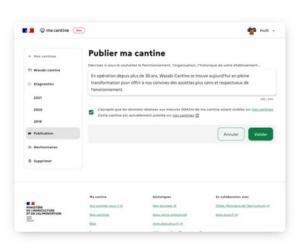
ACCOMPAGNER:

Un outil de suivi des achats

Découvrez les fonctionnalités de ma cantine







Gérez vos achats, suivez votre approvisionnement, publiez vos données, et plus encore ! Pour profiter de ces outils créez un compte ou connectez-vous.



2022

DGAL 21







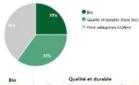
Qualité des approvisionnements dans l'établissement cantine de Valérie



¥¶ 1000 par jour @ Bordeaux

Sur les 1000 repas servis aux convives, pour l'année 2021, voici la répartition, en valeur d'achat, des produits bio, de qualité et durables (liste de labels ci-dessous) utilisés dans la confection des repas

Approvisionnement 2021











Pourquoi je vois cette affiche ?

l'objectif de cet affichage est de rendre plus transparentes l'origine et la qualité des produits composant les menus et de soutenir l'objectif d'une alimentation plus saine et plus durable dans les restaurants. En partenariat avec « ma cantine «; plateforme govvernementale en expérimentation, cet établissement a rempli ses obligations d'information



ACCOMPAGNER:

Des ressources

■ Blog

Découvrez notre espace blog et témoignages

Visiter

Documentation

Ressources pour les acteurs et actrices de la restauration collective

Consulter 🖸

Générer mon affiche

Obtenez un PDF à afficher ou à envoyer par mail à vos convives

Générer

Suivre les actualités du site ma cantine

Inscrivez-vous à la newsletter et recevez environ 1 email par mois.

Votre adresse email

Valider





Les outils accessibles à tous sur



Dans « Documentation »

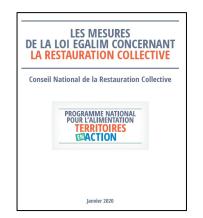
Décryptage :

▶ la plaquette EGAlim

Ce document est en cours de révision

Marchés publics :

 ▶ le guide des marchés publics destiné aux acheteurs de la restauration collective en gestion directe.
 (mise à jour automne 2021) Ce document est en cours de révision





▶ le guide des marchés publics aux acheteurs de la restauration collective en prestations de services (automne 2021) Ce document est en cours de révision





Les outils accessibles à tous sur



Dans « Documentation »

- Diversification des sources de protéines :
 - > le guide de la mise en œuvre du menu végétarien,

> le livret de recettes,







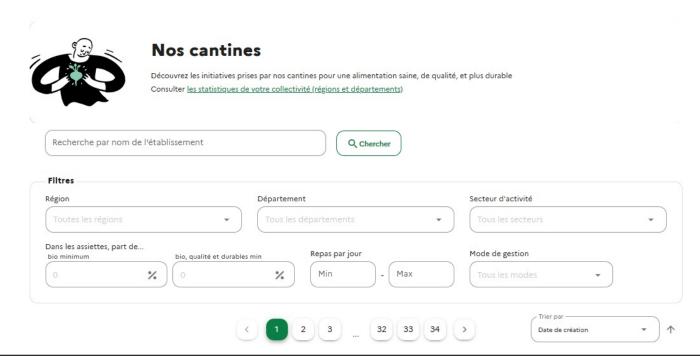
le <u>cadre général du plan pluriannuel de diversification des</u> sources de protéines







COMMUNIQUER: Encourager les restaurants à **publier leurs informations** sur leur situation vis-à-vis d'EGAlim pour leurs convives, les élus et les autres cantines









COMMUNIQUER: Donner des **chiffres clés** sur la restauration collective

Découvrir les démarches chez vous



Les statistiques pour « ma cantine »

88.1%

Au total, nous avons **925** cantines sur ce site. **110** cantines ont publié leurs données (répertoriées dans <u>nos cantines</u>).

Publiée

Non publiée

	Nombre de cantines par secteur
Universitaire	1
Médical	83
Administration	101
Crèche	74
Loisirs	37
Entreprise	28
Social et Médico-soci	106
Scolaire	620







COLLECTER des données en vue de l'élaboration du bilan statistique annuel







Maintenant, créez votre compte 💅!

1. Allez sur ma cantine, 2. Remplissez le formulaire 3. Ajoutez votre cantine Prénom S'identifier Créer mon compte Nouvelle cantine Nom Nom de la cantine Email agnes.d@example.com Aioutez un logo Nom d'utilisateur Ville agnes.dufresne Mot de passe le suis... Confirmation du mot de passe Confirmez votre mot de passe Une question? Un problème?

J'atteste avoir lu et accepté les CGU

contact@egalim.beta.gouv.fr



Le plan d'accompagnement MAA

ma cantine

une source d'informations officielle et à jour

1. Faire connaitre la plateforme

ma cantine

- ✓ Informer / Communiquer / Relayer (réseaux nationaux, médias, salons ...)
 - ➢ 6 webinaires « communicants » 1er semestre 2022 pour toucher des acteurs « peu informés »



- Le 1er février à 14 h : Restaurants collectifs administratifs de l'Etat
- Le 15 mars à 14 h : Sociétés de restauration collective et leurs clients
- Le 5 avril à 14 h : Restauration collective des EHPAD
- Le 17 mai à 14 h : Restauration collective des hôpitaux
- Le 31 mai à 14 h : Restauration collective des collèges et lycées (EPLE)
- Le 14 juin à 14 h : Restauration collective des établissements scolaires privés
- ✓ Coordination avec les DRAAF en qualité de relais régionaux et pour mobiliser les lycées agricoles

2. Faire utiliser la plateforme mma cantine

✓ Augmenter l'attractivité de la plateforme : répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs en retour d'expérience

✓ Inciter les utilisateurs à publier et à télé-déclarer

Suivre les objectifs de la loi Evaluer la politique publique Parvenir à toucher les utilisateurs finaux

> Equipe déploiement « ma cantine »

ectifs de la loi



Le bouquet de ressources



Ressources accessibles à tous attractives et diversifiées

